



CODESRIA



CODESRIA

13

ʒmɛ

Assemblée générale
General Assembly
Assembleia Geral
الجمع العام الثالث عشر

L'Afrique et les défis du XXIème siècle
Africa and the Challenges of the Twenty First Century
A África e os desafios do Século XXI

إفريقيا وتحديات القرن الواحد والعشرين

VERSION PROVISOIRE
NE PAS CITER

**Les minorités ethniques et les défis de la représentation
politique au Cameroun**

Ibrahim Mouiche

*Netherlands Institute for Advanced Study
in the Humanities and Social Sciences*

5 - 9 / 12 / 2011

Rabat Maroc / Morocco

Introduction

Depuis l'indépendance, le Cameroun pays de diversité par excellence, expérimente la politique dite d'« équilibre régional » avec pour objectif, la stabilité et l'intégration nationale, laquelle, s'entend d'une politique de développement économique, social et culturel prônant la participation et la représentation effective de toutes les régions du Cameroun au sein des structures de l'Etat. Dans les faits, celle-ci est moins réceptive à l'inclusion sociale ne profitant principalement qu'aux groupes ethniques dominants. Néanmoins, il convient de le reconnaître, sous le parti unique, un replâtrage local était prévu pour certains minoritaires par l'entremise duquel, ceux-ci occupaient de façon exclusive des positions de pouvoir comme maires. Depuis la libéralisation politique des années 1990, ces arrangements sont remis en cause dans certains terroirs si ce ne sont pas les clivages ethniques qui se sont renforcés davantage. Cette étude se propose de cerner ce problème de représentation politique dans ce nouveau contexte de multipartisme et de démocratisation au Cameroun. Un préalable conceptuel s'impose pour en décliner les référentiels.

Selon Joseph Sumpf et Michel Hugues, une minorité est un groupe ethnique qui se trouve dans la dépendance d'un groupe ethnique plus puissant soit du point de vue politique, soit du point de vue économique, etc. En général, les minorités sont caractérisées par l'accumulation de certains traits négatifs. Elles sont relativement exclues de la communauté plus large qui les entoure et vivent cette exclusion en la ressentant d'une manière particulière (Sumpf et Hugues 1973 : 173-174). Il transparaît de cette définition que les minorités dont il s'agit sont d'abord des minorités ethniques, entendues comme les ethnies numériquement inférieures à d'autres ethnies qu'elles côtoient. Mais ici le seul critère numérique est insuffisant pour définir une minorité tant il est vrai que le phénomène de minorités dominantes est bien connu à l'exemple de la minorité blanche durant l'Apartheid en Afrique du Sud, ou encore l'hégémonie de la minorité tutsi sur la majorité hutu au Rwanda et au Burundi. En Afrique subsaharienne, le problème des minorités semble insoluble dans la mesure où il déborde le concept classique majorité/minorité. Dans un très grand nombre de pays dont le Cameroun, le concept qui s'impose et la réalité l'inspirant sont plutôt « minorités »/minorités ou « multiples minorités » (*multiple minorities*) (voir Osaghae 1998 : 1-24), tant le paysage ressemble à une mosaïque ethnique. La façon dont les frontières ont été découpées en Afrique a laissé la plupart des pays africains dans la situation difficile de devoir gérer un régime qui repose sur un collectif des minorités. Quelquefois, il y a une

minorité qui s'en détache et a l'air d'une majorité, mais finalement, il y a un contrepoids exercé par deux ou trois autres minorités qui peuvent la faire basculer, ce qui explique que les Africains ont très peu pris de décisions en ce qui concerne les langues nationales (Roy 1996 : 381).

Ceci dit, la démocratie est devenue aujourd'hui un « bien moral » voire un « impératif » (Diamond et Morlino 2005: X). Elle est une nécessité vitale, parce qu'elle est toujours le seul moyen qu'on connaisse pour limiter les nuisances politiques (Médard 1991: 92). Elle a des conséquences positives sur les libertés individuelles, sur la stabilité des Etats, voire sur la paix internationale (Huntington 1993 : XV). C'est pour cette raison qu'en Afrique, l'impératif démocratique, avec ses défis, s'est superposé ainsi sur celui, ancien mais toujours d'actualité, du développement. Si cet idéal a un sens, c'est celui de convertir les pays africains en un espace public bâti sur le débat pluraliste, sur les institutions qui garantissent le succès de ce débat dans le jeu serein des pouvoirs et des contre-pouvoirs. C'est aussi celui de les doter d'une démocratie fondée sur la force de la rationalité qui cherche les solutions les plus fertiles aux problèmes des populations, et sur l'éthique d'une responsabilité collective dans la quête de la justice sociale et du bonheur du plus grand nombre. C'est enfin une nécessité pour des minorités ethniques, des catégories sociales, y compris les femmes et les enfants, des groupes défavorisés, etc., qui n'ont pas toujours la liberté et les moyens de se protéger contre l'arbitraire et de se faire entendre afin de peser sur les décisions qui affectent leur existence (Kalulambi Pongo, 2003 ; Thomas-Woolley et Keller 1994 : 412-413 ; Olukoshi et Laasko 1996 : chapitre 1). Aussi dans le champ africain, est-il tenu comme de meilleur ton de s'intéresser à l'univers des dominés, du « bas », à la résistance ou selon des préoccupations volontaristes, aux thèmes du développement, de la démocratisation (Daloz 1999 : 14; Omano Edigheji 2006: 93: 119).

Dans cette perspective, nous proposons dans les lignes qui suivent, de jeter un regard non pas sur le processus de démocratisation au Cameroun, mais sur la manière dont ce processus est approprié par des groupes ethniques minoritaires en mettant en contexte ces quelques interrogations: comment assurer la représentation politique des minorités ethniques dans un contexte de multipartisme marqué par le principe majoritaire ? Comment faire que la démocratisation ne signifie nullement affaiblissement politique des minorités ? Comment éviter que la protection des minorités ne crée d'autres minorités ou lésés ? L'analyse s'appuie

sur deux groupes minoritaires de la région de l'Ouest: les Mbo de Santchou dans le département de la Menoua et les Tikar de Magba dans le département du Noun¹.

Dans la détermination du critère de participation politique des minorités ethniques de l'Ouest, nous privilégions davantage les élections municipales et la mairie comme lieux de pouvoir ; à ceci, nous faisons valoir d'autres référents complémentaires, notamment les législatives et la représentation parlementaire, les structures et représentation partisane ; et pour cause ? D'abord, comme nous le verrons plus devant, sous le parti unique, la politique d'équilibre régional au Cameroun réservait à certaines minorités ethniques des positions fortes dans les instances communales, cela en termes de monopole exclusif du poste de maire dans leurs localités respectives. Ensuite, les élections ne sont pas interchangeable, mais elles sont d'inégale importance aux yeux des électeurs. Des études ont démontré que dans les régimes présidentiels ou présidentielistes, c'est l'élection à la présidence de la République, clef de voûte des institutions, que les électeurs classent en tête. En second, ils placent les élections municipales, les plus proches de leurs préoccupations quotidiennes, la commune dont l'échelle est réduite, leur permettant de percevoir plus aisément le lien entre leur vote, les programmes publics et les services effectivement obtenus (voir Mayer et Perrineau 1992: 16). En plus, les élections municipales mobilisent de nombreuses candidatures de nature à évaluer véritablement le poids et l'engagement politiques des minorités, mieux que toute autre consultation. Enfin, dans la perspective de l'espace public, de l'approche délibérative du partage des postes politiques, c'est à l'échelle des élections communales que sont généralement observées les délibérations sur les types d'autorités destinés à entrer dans la compétition pour le leadership du pouvoir local (Fay 2000 ; Geschiere 2006 : 1-7). C'est au regard de leurs trajectoires divergentes de comportement politique dans les instances communales depuis le retour au multipartisme au Cameroun que nous avons porté notre choix sur les Mbo et Tikar, soit d'un côté, le renforcement politique des premiers, et de l'autre, l'affaiblissement des seconds. Les Mbo et les Tikar constituent en outre les deux plus grandes minorités ethniques de l'Ouest, cela, en termes démographiques. En partant de la politique dite de l'« équilibre régional » moins réceptive à l'inclusion sociale, nous verrons comment le multipartisme et la démocratisation sont venus subvertir certains arrangements politiques conclus sous le parti unique en faveur de certaines minorités au plan local, ce qui nous amène à prôner la démocratie de partage et à rejeter le dogmatisme du principe majoritaire.

1. L' « équilibre régional » et la marginalisation des minorités ethniques

Le Cameroun postcolonial cumule tous les inconvénients du partage et de la balkanisation arbitraires de l'Afrique aussi bien au plan géographique qu'historico-culturel : les pieds dans la forêt équatoriale dense, la tête dans le Sahel presque désertique, le tronc fait d'une immense zone de savane, tel est le Cameroun géographique dont la logique du ciselage échappe à l'observateur le plus averti. On dit, en partant du fait de cette diversité géographique, climatique et humaine, que le Cameroun est une « Afrique en miniature » ou encore la « synthèse de l'Afrique ». Ces images sont justes et peut-être même renforcées par le fait que ce pays a connu une variété d'expériences coloniales : celle de l'Allemagne, de 1884 à 1914, puis celles de la France et de l'Angleterre de 1914 à 1960 ; de sorte qu'aux clivages ethno-culturels avec la coexistence de plus de deux cents groupes ethniques aux cultures souvent antagonistes, sont venus s'associer les clivages entre deux espaces héritiers de la culture coloniale anglaise et de la culture coloniale française (voir Collectif *Changer le Cameroun*, 1992 : 7 ; Donfack Sokeng 2001 : 62-72 ; Barbier 1981 : 239-260 ; Gabriel 1999 : 175 ; Manga Kuoh 1996 : 107 et ss; Mbonda 2001).

De toutes ces formes de diversité, soutient Manga Kuoh, la diversité ethnique est la plus difficile à gérer parce qu'étant culturelle, elle exprime la multiplicité des façons de percevoir le monde et d'interpréter les événements : « Tandis qu'il peut concevoir de faire abstraction de sa position sur l'échelle des revenus ainsi que de sa langue de travail (le français ou l'anglais), le Camerounais sait qu'il doit assumer son ethnicité en permanence et d'abord dans les actes de la vie quotidienne ». Il en est ainsi lorsqu'il donne son nom ou son lieu d'habitation, s'exprime en une langue camerounaise, écoute ses voisins parler, cherche un emploi ou un appui, etc. ». Le problème lancinant du Cameroun a donc trait à la gestion de sa diversité ethnique (Manga Kuoh 1996 : 108). Doit-elle être acceptée ou niée ? Quelles en sont les expressions à préserver et celles à effacer ? Déjà les archives de la colonisation faisaient état de doléances formulées par certaines ethnies pour obtenir du pouvoir colonial la protection de certains intérêts particuliers, estimés menacés par d'autres groupes partageant le même territoire. Cette revendication augurait de ce qui allait caractériser par la suite l'histoire politique du Cameroun post-colonial, avant de connaître, à partir des années 1990, à la faveur de la libéralisation de la vie politique, une accentuation encore plus marquée (Mbonda 2001). On peut dès lors considérer le Cameroun comme un véritable

laboratoire des tensions interethniques qui minent l’Afrique, avec peut-être la différence que ces tensions n’ont pas encore débouché comme ailleurs sur des boucheries humaines.

A cette diversité ethnique, il faut ajouter la conjoncture de la décolonisation. En effet, l’indépendance est survenue dans des conditions difficiles dans ce pays. Une bonne partie de l’Ouest en particulier, échappait au contrôle régulier des autorités de Yaoundé. Cette critique du pouvoir central par les armes déclenchée par le parti de l’UPC (Union des populations du Cameroun) avait pour objectifs d’empêcher la gestion de l’indépendance par une classe politique accusée de n’avoir pas pris part à la lutte anticoloniale. Cette grave crise et cette diversité eurent comme conséquence sur les gouvernants, d’inscrire constamment la stabilité et l’intégration nationale au centre de notre vie politique. Celles-ci passent par la représentation des communautés ethniques du pays aux postes de direction de l’appareil d’Etat. Pour y parvenir, le premier président camerounais, Ahmadou Ahidjo, avait imaginé un principe, celui de l’ « équilibre régional » emboîtant en fait le pas au colonisateur français. Ce principe ne se rattache à aucune idéologie démocratique reliée au suffrage universel. Il s’agit comme l’affirme Guy Landry Hazoumé, d’une variante originale de la démocratie, d’une sorte d’ « ethnocratie » si nous pouvons user de ce néologisme, reposant sur le postulat suivant lequel, la représentation de toutes les ethnies ou régions du pays aux postes de direction de l’appareil d’Etat serait le seul modèle capable d’assurer la participation universelle des citoyens aux tâches d’administration de l’Etat (Hazoumé 1972 : 26 ; voir également Amselle et M’Bokolo, 1985). Il consiste selon Roger Gabriel Nlep, à « assurer une répartition plus ou moins équilibrée du produit étatique entre les différentes régions et les groupes humains du pays » (Nlep 1986 : 159). Dans un contexte marqué par le culte de l’identification régionale et de la prévalence de la solidarité mécanique, il s’agit de produire « le soutien spécifique » au pouvoir central à travers la nomination du frère ou de la sœur d’ethnie ou de région dans le gouvernement (Bayart 1986 : 7-8). Aussi, lorsque Ahmadou Ahidjo composait son gouvernement, il ne se préoccupait pas uniquement de veiller à ce que les représentations provinciales² soient assurées, à ce que les grands équilibres géopolitiques soient respectés. « A l’intérieur de chaque province, il apparaît qu’il réalisait simultanément un microdosage qui assurait la représentation départementale, microdosage qui se superposait aux macro équilibres » géopolitiques et permettait de mieux chevaucher les réalités sociopolitiques que sont les ethnies, nous dit si bien Pierre Flambeau Ngayap (1983 : 80-83) ; ce que Jean-François Bayart qualifié à juste titre, de « processus moléculaire de

l'assimilation réciproque » opéré de février 1958 à novembre 1982 par le régime Ahidjo ; ces décennies ayant vu l'émergence d'une vaste alliance regroupant les différents segments régionaux, politiques, économiques et culturels de l'élite sociale (Bayart 1985 : 193) ³.

Dans cette foulée, signalons pour être exhaustif qu'au départ ou *a priori* (excusez cette clause de style !), le « Renouveau » prôné par Paul Biya qui prend les commandes en 1982 ne sera pas une rupture eu égard à cet héritage. Selon le président, construire la nation camerounaise, c'est,

« assurer la participation de toutes les composantes du pays à cette œuvre ; c'est faire en sorte que toutes les régions, toutes les ethnies, tous les Camerounais, sans exclusive, se sentent concernés par l'évolution et le destin de leur pays. Chaque ethnie a son importance, sa place, sa valeur qui ne sont pas forcément fonction du poids démographique. Et notre politique d'équilibre vise justement à favoriser la coexistence harmonieuse de toutes les ethnies en sauvegardant particulièrement les droits, l'identité et le génie des minorités » (*Cameroon Tribune* no 5438 du jeudi 28 octobre 1993 : 3).

Par rapport à cette politique d'équilibre régional, il avait déclaré : « ... J'ai réaffirmé mon attachement inébranlable et constant à l'unité nationale, si chèrement acquise, si jalousement préservée, notamment par l'arithmétique de l'équilibre et de la représentation qui, tout en ayant ses mérites, a plus rassemblé et juxtaposé qu'elle n'a profondément unifié, souvent au mépris de l'efficacité »⁴. Déjà lors de sa prestation de serment du 11 janvier 1984 comme président élu, intervenant après celle du 6 novembre 1982 en tant que successeur constitutionnel, M. Biya avait souligné qu'il était nécessaire de passer au stade supérieur de l'unité nationale, à savoir l'« intégration nationale ». En somme, il s'agit davantage d'améliorer plutôt que de rompre. Ce souci de continuité se traduit par la permanence sur le plan du droit positif du décret no 82/407 du 7 septembre 1982 qui institue les quotas par région dans les concours et recrutements à la fonction publique et dans les grandes écoles⁵.

Aussi, le thème de la classe dirigeante est-il, sans aucun doute, « l'un des plus populaires au Cameroun souligne avec raison Pierre-Flambeau Ngayap. Il est l'un des plus prisés, peut-être même autant que le football. Ce thème est quotidiennement présent dans tous les esprits, peut-être volontairement entretenu ». Les journaux radiodiffusés de 13 heures,

17 heures et de 20 heures sont des temps forts quotidiens de la vie des Camerounais, citadins comme ruraux, qui espèrent ou craignent, avec des convictions variables, une nomination, une mutation ou une révocation de soi-même, d'un collatéral, d'un ami, d'un concurrent (Ngayap 1983 : 8-9). A en croire le même Ngayap, pour comprendre qu'il s'agit d'un phénomène véritablement national, il faut se rendre compte que tous les membres d'une administration sont curieux de savoir qui est leur nouveau ministre, leur nouveau secrétaire général, leur nouveau directeur ou directeur adjoint ; que les agents de bureau ou les secrétaires sténodactylographes ont au moins une bonne raison de chercher à savoir si leur chef de bureau, leur chef de service ou leur sous-directeur est maintenu ou non ; qu'aussi bien dans les grandes villes que dans les zones rurales les populations connaissent toujours le nom de leur maire, de leur sous-préfet et de leur préfet, dont le maintien ou le départ ne leur est pas du tout indifférent ; que pratiquement tout le monde a quelque part un parent ou une relation qui pense, à tort ou à raison, devenir incessamment l'objet d'une promotion, d'une mutation ou d'une sanction, qui touchera peu ou prou, directement ou indirectement, les intérêts de cet entourage (Ngayap 1983 : 8-9 ; Nyamnjoh 1999 : 105-106).

En faisant fi du débat sur la représentation politique démocratique -à travers les élections et celle non démocratique -par nomination (voir Rehfeld 2006 : 1-21), la question qui vient à l'esprit est de savoir dans la perspective identitaire à quels groupes ou communautés ethniques appartiennent ces hauts cadres administratifs : les ethnies majoritaires, dominantes ou minoritaires sans préférence? Heureusement, à la fin de son livre, M. Ngayap est venu nuancer avec raison ses allégations en jetant le doute sur l'intensité de l'inscription sociale du principe de l'équilibre régional, c'est-à-dire sa capacité à représenter non pas la société camerounaise en général, mais la société « réelle », dans l'intimité de ses contours, dans la multiplicité conflictuelle des intérêts qui la constituent, dans la diversité des acteurs qui l'animent, dans ses divisions et ses tensions :

« M. Ahidjo avait ainsi trouvé la stabilité de son régime en réalisant l'union au sommet .Toute la question est de savoir s'il avait réussi à transmettre cette union au sommet à la base, c'est-à-dire à l'ensemble des Camerounais. Il faudrait avant tout dépassionner cette grave question, ensuite dire que seule une étude empirique sérieuse pourrait y apporter quelque réponse satisfaisante » (Ngayap 1983 : 339).

Sur cette piste, dans notre pays, lorsqu'on s'inscrit dans la perspective de l'inclusion sociale⁶, on en vient à la conclusion de la marginalisation voire même l'exclusion des minorités ethniques dans les mécanismes de l'équilibre régional. Les études empiriques tirées des trajectoires politiques locales de l'Ouest en attestent la preuve. Dans cette région, les « macro-équilibres géopolitiques et microdosages intra-provinciaux » ne profitent véritablement qu'aux deux groupes dominants, principalement les Bamiléké et accessoirement les Bamoun. L'on note une exclusion totale des minorités mbo, tikar, pouakam, mbororo, batountou, bakoua, diboum, vérifiable dans la promotion aux portefeuilles ministériels, les postes gubernatoriaux, d'ambassadeurs, de secrétaires généraux de ministère, de recteurs d'universités, de haut commandement dans les forces de défense et de sécurité, etc. La seule exception notable a été dans les années 1960-70 où un Mbo de Santchou, M. Efon Vincent, a été secrétaire général de ministère, puis ministre de 1967 à 1972. Cette expérience ne s'est plus jamais répétée et depuis 1972, seuls les Bamoun et les Bamiléké occupent les bancs de l'Ouest au sein des différents gouvernements camerounais.

Tableau 1 : Les gouverneurs originaires de l'Ouest de 1982 à 2011

Gouverneurs	Département
Nkainfon Pefura Samuel	Noun (Bamoun)
Benoît Namvou	Mifi (Bamiléké)
Mouchipou Seidou	Noun (Bamoun)
Andrien Kouambo	Bamboutos (Bamiléké)
Benjamin Noutsa	Ndé (Bamiléké)
Lele Lafrique	Bamboutos (Bamiléké)

Certes, la participation des différents groupes ethniques ne se résume pas à leur présence ou pas dans les institutions politico-administratives. Il s'agit néanmoins d'une question suffisamment importante pour les chercheurs, lesquels y voient un indicateur de leur niveau d'intégration politique même si celui n'est que partiel. Comme le soulignent Jérôme Black et Aleen Lakhani, le fait que les groupes ethniques fassent partie de l'élite politique constitue une indication des possibilités d'accès aux corridors du pouvoir conférés par le système politique. En outre, assurent les mêmes auteurs, la présence des différents groupes ethniques dans les institutions politiques permet une réponse plus adéquate à leurs préoccupations

politiques (Black et Lakhani 1997 : 1-21). Et dans une Afrique où le bilan de carrière d'un haut fonctionnaire se ramène souvent à la question de savoir quels avantages il a accordés aux siens (en termes de positions sociales les plus enviées, de facilités de crédits et d'obtention des marchés publics, des recrutements dans les grandes écoles, des emplois dans les sociétés parapubliques, des bourses d'études, etc.), cette exclusion semble très préjudiciable pour les minorités ethniques de cette région comme le dit à l'auteur un informateur mbo de Santchou, M. Christophe, agent de l'Etat, 45 ans :

« Régulièrement, dans nos rapports politiques, nous réclamons un poste au sein du gouvernement parce que depuis des décennies, l'équilibre régional ne joue qu'en faveur des Bamiléké dans la Menoua. On se demande si on n'a pas d'enfants compétents pour mériter ce poste de ministre. Or, à regarder de près, nous avons des enfants plus valeureux et nous servons plus loyalement le gouvernement que les Bamiléké. Si le flambeau du RDPC brille dans notre terroir, nous méritons un retour d'ascenseur !

« Un ministre, quels que soient son immobilisme et sa léthargie doit penser au développement de sa zone ne serait-ce que dans le domaine de sa compétence. Il n'est pas ministre pour son seul intérêt, il appartient à une communauté sociologique, à une région qu'il se doit de soutenir. Or, les ministres de la Menoua, bamiléké, n'apportent rien en termes de dividendes à Santchou. Quand on regarde la route Melong-Dschang, on se rend compte que tout ce qui pouvait aider la population s'arrête à Nteingué. Or, une route bitumée ouvre des perspectives en termes de débouchés, de construction des marchés, d'ouverture des bretelles qui desservent différents villages. Santchou n'a rien bénéficié pour ne pas dire les Mbo... Depuis que j'ai commencé à réfléchir, je n'ai jamais vu ce que les ministres bamiléké ont fait pour Santchou. Il y a déjà eu plus de 10 ministres promus dans la Menoua, avec seulement un Mbo dans ce casting».

Et une élite mbo de renchérir avec amertume :

« Quand vous avez une élite, un DG (directeur général) ou un ministre, elle intercède auprès des décideurs pour sa localité et est mieux écoutée. Nous n'avons pas d'élites ; pas de DG, ministre et directeurs d'administrations centrales. Nous n'avons pas aussi

d'hommes d'affaires. Nous avons des gens dans les ministères qui sont sous-directeurs depuis plus de 10 ans.

« Si un ministre est Mbo, il s'occupera d'abord et prioritairement des problèmes mbo. C'est ça la logique ; commencer d'abord par balayer dans sa propre cour, par sa famille, puis votre village, après votre arrondissement et enfin votre département. Il faut prêter une oreille plus attentive à ses frères. Nous sommes lésés dans le département et nous menons une bataille rude contre cela. A l'époque où nous avions un ministre au gouvernement, nous en étions fiers. En plus, ce dernier avait placé beaucoup de nôtres dans la fonction publique ».

Certes, le statut socioéconomique notamment la formation scolaire et universitaire joue dans les nominations ; mais observons cependant, en prenant en compte par exemple les deux minorités, objet de notre analyse, que ces groupes, ne serait-ce que les Mbo, ont de la matière grise et de l'expertise⁷. Les Mbo ont d'ailleurs un directeur général de société, le Professeur Maurice Nkam qui dirige le Chu (Centre hospitalier universitaire) de Yaoundé ; cependant, ils souhaiteraient avoir un directeur général non pas d'un centre hospitalier mais d'une entreprise de taille, productrice de pouvoir, c'est-à-dire à compétence nationale, à grande surface financière et mobilisant un nombre élevé de personnels à l'instar de la CNPS (Caisse nationale de prévoyance sociale), du FEICOM (Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale), etc. Cette exclusion des minorités s'observe même au plan symbolique dans l'équipe régionale de campagne du parti au pouvoir. Notre préférence va à ce parti pour plusieurs raisons : d'une part, la presque quasi-totalité des minorités ethniques de l'Ouest soutiennent ce parti. D'autre part, depuis la restauration du multipartisme en 1990 au Cameroun, la routinisation des élections a plutôt consacré l'hégémonie de ce parti. Ce parti reste ainsi le plus implanté et le mieux organisé avec une forte tendance à s'assimiler au gouvernement de la République ; aussi trouve-t-il ses adeptes parmi les hauts fonctionnaires, les chefs traditionnels, les principaux hommes d'affaires, les gros planteurs et propriétaires fonciers, divers féodaux, etc. Cela dit, lors du double scrutin législatif et municipal de 2007, aucun minoritaire de l'Ouest ne figurait dans la commission régionale de l'Ouest pour la campagne du RDPC. Cette liste comprenait deux Bamoun et 13 Bamiléké⁸.

A cause de leur marginalisation à l'Ouest, les Tikar de Magba et les Mbo de Santchou revendiquent à tue-tête leur propre unité administrative, qui les mettrait en parité démographique véritablement favorable pour leur assurer l'éligibilité aux « macro-équilibres géopolitiques » et « microdosages régionaux ». Cela signifie deux choses : soit l'érection de leurs arrondissements respectifs en départements soit encore pour les Mbo cette fois-ci, un rattachement de Santchou au département voisin du Mungo (région du Littoral) où ils constituent un groupe numériquement important. Et effectivement, une érection desdites arrondissements en départements aura des attendus positifs immédiats : les autochtones tikar et mbo deviendront majoritaires dans ces départements ; dès lors, ils seront éligibles dans les macro-équilibres géopolitiques et microdosages régionaux de notre fameux mécanisme de l'équilibre régional. Leur position se renforcera davantage dans les microdosages locaux, tant des nouvelles unités administratives inférieures (arrondissements ou districts) seront créées, et leur offriront dans le cadre des communes, d'autres lieux de pouvoir. Enfin, n'oublions pas le rôle de l'administration territoriale est décisif dans la création et la croissance des centres urbains. Il l'est encore capital et d'une manière générale, la taille des villes et leur importance régionale est fonction de leur place dans la hiérarchie administrative. Dans chaque région, le chef-lieu puis les préfectures constituent les villes les plus peuplées. Le nombre de fonctionnaires varie selon la place de l'agglomération dans la hiérarchie administrative, d'autant que les différents ministères calquent leur structuration locale sur celle de l'administration générale. On constate que tous, (à l'exception bien normale des affaires étrangères) y sont présents. A l'échelon départemental, la répartition des services n'est pas toujours identique et certaines administrations ne sont pas représentées. Les sous-préfectures ne réunissent qu'un nombre beaucoup plus réduit des fonctionnaires (Champaud 1983). Accumulation et enrichissement sont ainsi devenus les maîtres mots de l'ultime justification du processus de création de nouvelles entités territoriales. Néanmoins, si le principe de l'équilibre régional a toujours brillé par la marginalisation des minorités ethniques, sous le parti unique, était prévu pour certains minoritaires, un replâtrage local où il leur était réservé exclusivement des positions de pouvoir comme maires dans les arènes communales, les maires et leurs adjoints étant nommés par l'administration à cette époque. Les Mbo de Santchou et les Tikar de Magba faisaient partie de ce cercle fermé. Seulement, le multipartisme et la démocratisation sont venus remettre en cause ces arrangements dans certains terroirs, en affaiblissant certains groupes, à l'instar des Tikar de Magba.

2- Libéralisation politique et incertitude sur la représentation politique des minorités ethniques

Dans la perspective de l'inclusion sociale, la libéralisation politique des années 1990 au Cameroun s'est singularisée par une réforme constitutionnelle en date du 18 janvier 1996 qui institue un Etat unitaire décentralisé, reconnaît les droits des autochtones et protège les minorités. Cette garantie des droits des minorités et des populations autochtones figure explicitement dans le préambule de la constitution. En plus, dans le titre X consacré aux collectivités territoriales décentralisées, l'article 57 (2) dispose en effet que le Conseil régional qui est l'organe délibérant de la région « doit refléter les différentes composantes sociologiques de la région ». Avant cette réforme constitutionnelle, les lois portant organisation des élections municipales et législatives votées dans les années 1990 avaient déjà institué cette exigence de respect des « différentes composantes sociologiques » dans les circonscriptions électorales: l'article 5 (4) de la loi no 91/020 du 16 décembre 1991 fixant les conditions d'élection des députés à l'Assemblée nationale et l'article 3 (2) de la loi no 92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élections des conseillers municipaux. Cette notion de « composantes sociologiques » se ramène essentiellement aux « différentes composantes ethniques de la population ». C'est d'ailleurs le sens que lui attribuent les justiciables camerounais dans le cadre des recours contentieux relatifs aux élections municipales depuis 1996.

Une question demeure cependant, à savoir comment respecter ces dosages sociologiques en l'absence de données statistiques fiables sur ces populations ; mais surtout, nonobstant ces dispositions législatives et constitutionnelles, la condition sociopolitique des minorités ethniques demeure préoccupante au Cameroun : les *Duala*, minoritaires dans leur terroir de la ville de Douala, en avaient fait l'amère expérience lors des municipales de 1996, pour sonner le tocsin au grand jour, par des marches et protestations: « Pas de démocratie sans protection des minorités et des autochtones », « Démocratie oui - hégémonie non », « La démocratie de la qualité contre l'ethnocratie de la quantité ». A l'occasion desdites consultations, quatre maires non *duala* avaient été portés à la tête des communes gagnées par l'opposition SDF (Social Democratic Front)⁹. Ces exclusions et frustrations contrastent avec la période du parti unique où leur étaient accordées prioritairement les investitures pour les consultations locales voire les postes des exécutifs municipaux. En clair, une incertitude plane aujourd'hui sur le sort des minorités ethniques au Cameroun malgré le

renouveau législatif et constitutionnel des années 1990 ; d'où cette interrogation lancinante: le multipartisme et la démocratisation constituent-ils une ouverture ou un prétexte de subversion de la position des minorités ethniques ? Dans le cas de la région de l'Ouest qui nous concerne, ces deux épisodes peuvent nous servir d'illustration : d'une part, l'affaiblissement politique des Tikar de Magba, d'autre part, les Mbo de Santchou, partagés entre ressentiments et production accrue de leur pouvoir politique local.

2-1- Magba et l'affaiblissement politique des Tikar

A titre de rappel, dans le département du Noun (royaume bamoun), seuls les Bamoun bénéficient de l'unique poste de ministre et des hautes fonctions politico-administratives que le gouvernement y réserve depuis la colonisation. Cette situation est considérée comme naturelle et conventionnelle. Elle est davantage aggravée par le déficit de scolarisation dont souffrent les groupes minoritaires tels que les Tikar, les Pouakam, les Mbororo, et puis aujourd'hui par l'alibi de la compétition électorale qui amène les partis à s'appuyer d'abord sur les groupes dominants. Comme résultat, la presque totalité des cadres administratifs originaires de ce royaume sont tous des Bamoun. Dans le cas des Tikar, et en partant de notre déterminant principal de la participation politique des minorités ethniques qui reste le contrôle de l'exécutif communal, il convient de se souvenir que c'est en 1977 qu'a été créée la commune rurale de Magba. Avant cette date, Magba faisait partie intégrante de l'ex-commune rurale de Fouban (anciennement commune de moyen exercice jusqu'à l'harmonisation communale de 1974). Dans cette mairie rurale de Fouban, Magba était représenté par le Bamoun Nji Pokassa Adamou alors chef supérieur du groupement Magba et adjoint au sultan-roi des Bamoun. Nji Pokassa Adamou a d'ailleurs été maire de la « commune-chefferie » de Magba de 1955 à la disparition de ladite collectivité territoriale, à la veille de l'indépendance en 1959. La mort de Nji Pokassa Adamou en 1975 et la création de la mairie de Magba en 1977 vont sonner le glas de l'hégémonie bamoun et ouvrir la voie à l'émergence politique des Tikar. Résultat, ce sont eux qui détenaient jusqu'à l'aube des années 1990 les leviers de commande de la vie politique locale à Magba en accaparant à leur profit l'essentiel des postes politiques locaux (maire, député, présidence du Parti, etc.). Les Bamoun et les allogènes anglophones et bamiléké de leur côté, brillaient par une sorte d'apathie politique. Aussi jusqu'aux premières municipales pluralistes de 1996, Tikar et Bamoun se partageaient-ils de manière exclusive mais inégale les trois charges de l'exécutif communal de cette ville : aux Tikar, deux postes : celui de maire et de premier adjoint; aux

Bamoun, le fauteuil de deuxième adjoint. La seule exception vient de la période de 1977 à 1985 où ce sont les autorités administratives (sous-préfets ou chefs de districts) qui ont assumé les charges de magistrats municipaux.

Tableau 2: Distribution ethnique des postes de l'exécutif municipal de Magba sous le parti unique

Législature communale	Maire ou Administrateur municipal	Adjointes au Maire	Origine ethnique des Adjointes au Maire
1977-1985	Sous-préfets/administrateurs municipaux	- Yaka Simon, A1 -Njipugueu Tawat Mama, A2	- Tikar - Bamoun
1985-1987	Yaka Simon	- Fonte Nkouo Benjamin, A1 -Njipugueu Tawat Mama, A2	- Tikar - Bamoun
1987-1988	Yaka Simon	- Mbouen Pierre, A1 - Njikam Amidou, A2	- Tikar - Bamoun
1988-1991	Bouekimi Christophe	- Mbouen Pierre, A1 - Njikam Amidou, A2	- Tikar - Bamoun
1991-1995	Bouekimi Christophe	- Mbouen Appolinaire, A1 - Njikam Amidou, A2	- Tikar - Bamoun
1995-1996	Mboueng Appolinaire	- Fonte Nkouo Benjamin, A1 - Njikam Amidou, A2	- Tikar - Bamoun

Aujourd'hui, le multipartisme et la démocratisation ont donné prétexte aux Bamoun et aux groupes ethniques allogènes de s'inviter dans les luttes pour les postes politiques avec comme objectif de briser ce monopole établi ou renverser purement et simplement ceux qui dirigeaient les affaires locales. Comme le dira Lipe Yacouba, « Face à cette réalité politique,

devant l'adhésion des autres tribus aux partis d'opposition, on constate que les Tikar sont en train de perdre le privilège et surtout le monopole qu'ils ont détenu dans la gestion des affaires », (Lipe 1998 : 111 et 117). Cet auteur qui abuse en passant du concept de tribu, avait publié son opuscule sur Magba en 1998, deux ans juste, après que l'UDC, un parti à dominante bamoun, eût remporté les municipales de 1996 dans cette commune à la majorité relative, élections ayant entraîné l'accession pour la première fois, d'un Bamoun à la tête de cette municipalité depuis l'indépendance. Cet auteur ignore encore la suite des événements avec la routinisation des élections au Cameroun ; car, bien que celle-ci consacrera le renversement des tendances en faveur du RDPC qui remportera respectivement aux municipales de 2002 et de 2007, la majorité absolue des voix à Magba, ce score ne profitera pas aux Tikar acquis dans leur quasi-totalité à la cause du parti gouvernemental, dans la lutte qui les oppose aux autres communautés ethniques pour le contrôle de l'exécutif communal. Quelle que soit la majorité qui gère la mairie (l'UDC entre 1996-2002 et depuis 2002, le parti au pouvoir, le RDPC), le poste de maire a glissé bruyamment entre les mains des Bamoun, le groupe dominant, contrôlant déjà les huit autres mairies du Noun. Il faut dire que depuis la réforme opérée par la loi no 92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élections des conseillers municipaux, l'exécutif municipal est désormais élu par le conseil municipal. Les Bamoun ayant abandonné le poste secondaire de deuxième adjoint dont ils avaient le monopole, l'on se serait attendu qu'en retour, les Tikar s'en adjugent en compensation, outre celui de premier adjoint. C'est ignorer l'irruption sur la scène politique locale d'un troisième larron constitué des groupes ethniques cette fois-ci allogènes : les Bamiléké, les Anglophones et les Nordistes. Ces derniers, forts de leur incontournable poids démographique et donc politique, sont passés maîtres pour le contrôle du poste de deuxième adjoint. Reste aujourd'hui aux Tikar, leur éternel poste de premier adjoint.

Tableau 3 : Répartition ethnique des postes de l'exécutif municipal de Magba depuis 1996

Législature municipale	Maires et apparentements politiques	Adjointes au Maire	Origine ethnique des Adjointes au Maire
1996-2002	Limfop Illiassou UDC	- Limi Adamou, A1 - Fotso Ernest, A2	- Tikar - Bamiléké
2002-2007	Vessah Tiani Olivier RDPC	- Nkoumnjie Lazarre, A1 - Ngoni Hassan, A2	- Tikar -Arabe Choa (Nordiste)
2007-2012	Vessah Tiani Olivier RDPC	- Mbouenyie Benjamin, A1 - Mme Ngalim Adama, A2	- Tikar - Banso (Anglophone)

Même au niveau du conseil municipal, les Tikar ont perdu l'initiative en laissant des plumes. Sous le parti unique, ils constituaient la moitié des conseillers sur la base d'une clé de répartition qui était la suivante : 10 Tikar, 8 Bamoun et 2 Bamiléké. Depuis 1996, ils sont devenus minoritaires au sein d'un conseil qui compte maintenant 25 membres. Ils semblent même fortement représentés avec neuf membres dans ce conseil de 2007 à 2012 parce que totalement contrôlé par le RDPC ; car, dans l'assimilation structurelle des groupes ethniques de l'arrondissement de Magba par les partis politiques, seule la liste RDPC affiche une posture assez équilibrée. Dans les rangs des entreprises politiques de l'opposition, ils sont généralement réduits à une portion congrue. Cette attitude de l'opposition procède, il est vrai, de leur méfiance à l'égard des Tikar qui ont opté pour une stratégie de jeu non variable dans le marché politique local, en se constituant en un monolithe quasi-acquis au RDPC, à l'image des Mbo de Santchou. Ils seraient donc davantage sous-représentés logiquement si l'opposition venait à remporter les municipales à Magba. Les Tikar gardent toutefois le monopole du siège de député de la localité depuis 1988, date à laquelle Magba a commencé à bénéficier d'une représentation parlementaire à la suite de l'augmentation du nombre de sièges de la circonscription électorale du Noun. Avant cette date, tous les députés du Noun étaient des Bamoun. Les Tikar contrôlent également la présidence du parti au pouvoir, la Section RDPC Noun-Nord créée après l'éclatement en 2002, de la grande Section du Noun, en six sections ; aux Bamoun, la présidence de structure locale de l'UDC et aux Bamiléké, celle du SDF, dans un contexte de crispation identitaire qui fait chevaucher appartenance ethnique et apparentement politique.

2-2- Santchou : entre production accrue du pouvoir politique mbo et création d'une nouvelle « minorité » bamiléké

A l'instar des Tikar de Magba, la position politique des Mbo nous offre aussi de données de comparaison appréciables : en effet, dans la politique d'équilibre régional, ceux-ci sont sous le joug de l'hégémonie des populations bamiléké du département de la Menoua ; bien plus, dans leur enclave de l'arrondissement de Santchou, les Mbo subissent les contrecoups de la forte immigration bamiléké dont la maîtrise de l'espace agraire et le « dynamisme économique » n'ont pas toujours facilité entre les deux groupes, la vie en bonne intelligence. De fait, le chef supérieur des Mbo, sa Majesté Mila Assouté est devenu un rempart contre cette immigration en même temps un acteur qui doit susciter de ses sujets, dynamisme et promouvoir le développement de son groupement. Sa position rappelle celle du chef supérieur des Bakweri dont parlent Cyprian Fisiy et Peter Geschiere¹⁰. Les Mbo sont par ailleurs apparentés majoritairement au parti au pouvoir, le RDPC, à l'instar des Tikar de Magba ; mais malgré cet apparentement politique, sa Majesté Mila Assouté, jusqu'à récemment apparatchik du RDPC, a aujourd'hui quitté cette barque pour en devenir un des plus grands contradicteurs. A l'origine de cette désaffection, les frustrations dudit chef depuis les législatives de 1997 où, malgré le pourcentage de 60% exprimé par Santchou en faveur du RDPC, le candidat Mila Assouté ne put glaner le fauteuil de député du fait de sa mauvaise position dans la liste du RDPC de la Menoua qui avait privilégié en premières loges, les Bamiléké. Le RDPC avait en effet partagé les sièges de cette circonscription avec le parti du SDF (Social Democratic Front) du leader anglophone Ni John Fru Ndi, le plus grand parti de l'opposition camerounaise. Or, dans la répartition des sièges, la position de Mila Assouté sur la liste lui fut défavorable, le RDPC n'ayant pu obtenir que deux sièges sur les cinq en compétition.

Ce sombre épisode ne doit toutefois pas occulter les gains décisifs engrangés par les Mbo de Santchou sous la bannière du parti au pouvoir, tant, ceux-ci ont finalement conservé en termes de postes politiques locaux, leurs acquis hérités du parti unique et marqué d'autres jalons importants en prenant prétexte de la protection constitutionnelle des minorités et de leur poids démographique. Comme l'on sait, à l'instar de leurs homologues tikar de Magba, les Mbo contrôlaient sous le parti unique le poste de maire ; mais à Magba, la position des Tikar était plus enviable puisque, outre le fauteuil de maire, il leur était aussi réservé

automatiquement le poste de premier adjoint. Au contraire, d'une période à une autre, les Mbo pouvaient se voir octroyer soit deux postes comme leurs homologues tikar, soit le seul siège de maire, les deux postes d'adjoint étant affectés aux Bamiléké des groupements Fondonera et de Fombap, autres composantes de l'arrondissement. Ce fut le cas entre 1967 et 1977 (Cf. tableau 4). Depuis les premières élections municipales pluralistes de 1996, les Mbo ont réussi à s'assurer le contrôle de l'exécutif communal de Santchou, en conservant le poste de maire et mieux encore, en se réservant tout aussi automatiquement un des postes d'adjoint au maire. Aux groupements Fondonera et de Fombap, il est désormais réservé un seul poste, de premier ou de deuxième adjoint.

Tableau 4 : Distribution ethnique des postes de l'exécutif municipal de Santchou

Législature communale	Maire ou Administrateur municipal	Adjoints au Maire	Origine ethnique des Adjoints au Maire
1967-1977	Eboule François	-Taguimdjeu Pierre Marie, A1 -Mebongnetsem Hilaire, A2	- Bamiléké (Fombap) - Bamiléké (Fondonera)
1977-1978	Sous-préfet/ Administrateur municipal	- Milat André, A1 - Sonfack Gaston, A2	- Mbo - Bamiléké (Fombap)
1978-1985	Sous-préfet/ Administrateur municipal	- Milat André, A1 - Sonfack Gaston, A2	- Mbo - Bamiléké (Fombap)
1985-1996	Assoua Pierre	-Taguimdjeu Pierre Marie, A1 - Assoua David, A2	- Bamiléké (Fombap) - Mbo
1996- 2002	Ndi François	- Milat Jean Bosco, A1 - Wouankeu Tadongueu	- Mbo - Bamiléké (Fondonera)
2002-2007	Etyzock Tymothée	- Guessack, A1 -Wamba Guillaume, A2	- Bamiléké (Fondonera) - Bamiléké (Fombap)
2007-2012	Youngang Norbert	-Wamba Guillaume, A1 - Emambot Brigitte, A2	- Bamiléké (Fombap) - Mbo

La mairie de Santchou étant composée de 25 conseillers municipaux, pour réaliser un tel exploit, les Mbo ont dû s'octroyer une majorité automatique de 13 conseillers sur les 25, contre le gré des Bamiléké de Fondonera et de Fombap, suffisante pour élire l'exécutif

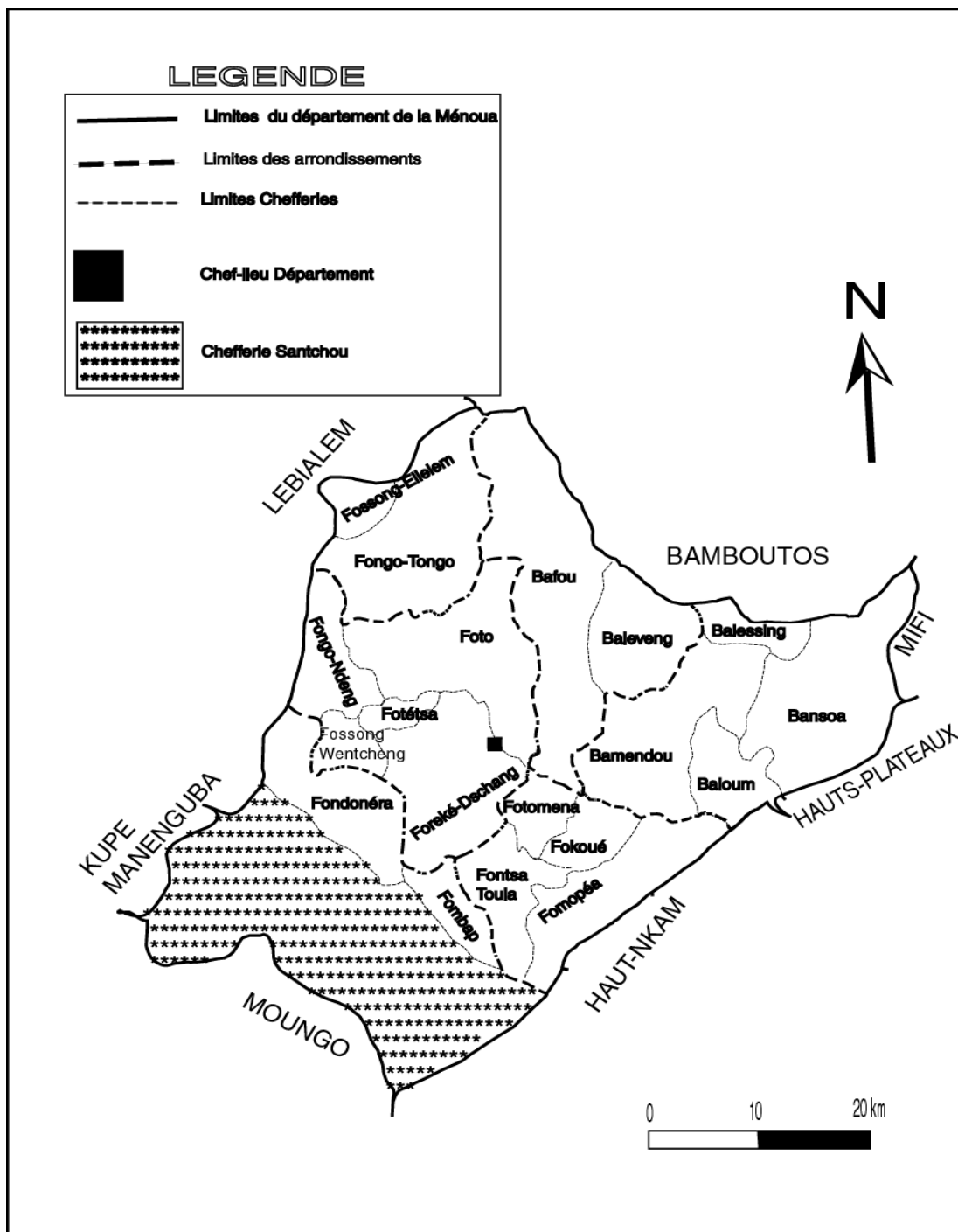
communal, avec ou sans consensus, avec ou sans la volonté de ceux-ci. Pourtant, sous le parti unique, bien que le poste de maire fût leur monopole exclusif, les Mbo n'étaient jamais majoritaires au conseil municipal ; le législatif communal de Santchou était toujours dominé en effet par les Bamiléké¹¹. Outre, le poste de maire, les Mbo contrôlent deux autres postes politiques de l'arrondissement, à forte valeur ajoutée, celui de député et celui de président de la section RDPC Menoua-Sud, créée en 2007 et couvrant le cadre territorial de l'arrondissement de Santchou. Certes, pendant longtemps et cela depuis l'indépendance, le poste de député est resté l'apanage des Mbo ; mais il y a eu rupture en 1988 où ce poste avait glissé entre les mains d'un Bamiléké de Fombap. Aussi à la restauration du multipartisme, ce poste comme bien d'autres fait-il l'objet de nombreuses convoitises de la part des deux communautés¹².

Cette préemption mbo sur les postes politiques de l'arrondissement est source de frustrations parmi les Bamiléké de Fondonera et de Fombap, privés de l'égalité de chances dans l'exercice de leurs droits politiques à Santchou. Car, dès lors que l'idiome de prédilection des Mbo reste l'accaparement des postes politiques clés de cette unité administrative, ceux-ci se trouvent marginalisés dans le jeu politique local. Et devant cette marginalisation et exclusion, les Bamiléké de Fondonera et de Fombap ne restent pas mains mortes aujourd'hui; ils multiplient et initient des lettres de dénonciation et de protestations pour formuler des demandes de partage de postes politiques locaux. Dans cette perspective, la recherche d'une prise en compte « adéquate » des clivages socio-ethniques à Santchou est source de problèmes aussi insondables que le tonneau de Danaïdes. Pour reprendre cet informateur mbo, M. A. Pascal, fonctionnaire retraité,

« La minorité Mbo a toujours été bien traitée à Santchou. Depuis qu'on y a créé la mairie, celle-ci a toujours été dirigée par un Mbo, exceptée la parenthèse des sous-préfets administrateurs municipaux. Résultat, ce sont plutôt nos frères bamiléké qui voudraient une magistrature municipale tournante entre les deux communautés ou le partage des postes de maire et de député. Cependant, la loi des minorités nous protège car, autrement dit, nous ne serions représentés nulle part. C'est cette loi qui a sauvé le député Ndi François. Les Bamiléké voulaient l'évincer puisqu'ils sont dominants au niveau départemental ».

Pour notre interlocuteur, il y a aujourd'hui un changement de perception de la chose politique locale chez les Bamiléké : avant, ceux-ci s'intéressaient beaucoup plus aux activités économiques et au plan politique, ils se préoccupaient tout simplement de leur représentativité sans faire cas des postes et positions de pouvoir. Mais depuis le retour au multipartisme, ils veulent plus et cela renforce la solidarité mbo ; « car, si on venait à nous écarter ici, on ne se retrouverait nulle part », terminera-t-il son propos. Ainsi donc, à en croire de nombreux membres de la communauté mbo, les Mbo ne seraient pas disposés à ouvrir un quelconque débat sur cette épineuse question de partage des postes politiques à Santchou. Motif avancé, le département de la Menoua est composé de six arrondissements ; or, les Mbo ne contrôlent qu'un seul contre cinq pour les Bamiléké. Dès lors, si la magistrature municipale échappe aux Mbo à Santchou, c'est la représentativité de toute la communauté qui serait en question et il serait inconvenant que dans tout le département, celle-ci soit exclue du jeu politique. Cette sollicitude est constante parmi les Mbo ; un natif mbo n'a d'ailleurs pas manqué l'occasion de notre entretien pour manifester son amertume en dénonçant ce qu'il appelle le « projet hégémonique sordide nourri par les Bamiléké » d'accaparer tous les cinq fauteuils de député de la Menoua. « Voilà pourquoi, nous sommes en guerre contre eux », ajoutera-t-il avant de préciser : « chaque fois qu'un groupement tente de s'opposer à nous Mbo, nous le mettons hors jeu parce que la mairie constitue notre cordon ombilical ». La représentation politique en tant que composante centrale de la gouvernance démocratique reste ainsi un défi majeur au processus de développement démocratique (voir Omano Edigheji 2006: 93: 119).

Carte du département de la Menoua avec localisation des groupements Fombap, Fondonera et Santchou (arrondissement de Santchou)



Source : Institut National de la Cartographie du Cameroun. Adaptation de Ramses Tsana.

3- Du rejet du dogmatisme du principe majoritaire et la nécessité de la démocratie de partage

Nous venons de dresser le constat ; le multipartisme et la démocratisation ont des conséquences divergentes sur la représentation politique des minorités ethniques, par comparaison à la période du parti unique. Ce que nous voulons souligner à présent, c'est qu'en démocratie et notamment dans la perspective de l'intégration des minorités, le principe majoritaire tout en ne pouvant être écarté entièrement, ne doit pas avoir de caractère dogmatique. Cette nuance trouve toute sa pertinence dans cette étude parce que les variations de comportement politique des minorités mbo et tikar à l'Ouest reposent sur trois facteurs assis en priorité sur ce levier d'ordre quantitatif à l'origine de nombreuses frustrations. D'abord le déterminisme principal constitué par la densité démographique : dans la perspective durkheimienne, l'idée générale ici est qu'une population nombreuse dispose d'une densité morale et d'un électorat suffisant pour jouer un rôle politique conséquent. Ensuite, le statut socio-économique des minorités ; l'engagement politique semble obéir à une logique forte : celle de la position sociale qui entraîne un certain sentiment de compétence sociale et politique qui lui-même génère un certain niveau de participation (Mayer et Perrineau 1992 : 18). Dès lors, une équation démographique n'est favorable à un groupe ethnique que si celui-ci dispose dans la perspective élitare, d'une classe politique et donc de compétences pour mobiliser cette ressource à l'avantage dudit groupe. Enfin, l'assimilation structurelle des partis politiques ; celle-ci fait référence à la distribution proportionnelle des groupes ethniques dans les structures et investitures des partis¹³. Elle est inextricablement liée aux deux premiers facteurs, nourrie par les intérêts électoralistes des entreprises politiques. Sous ce prisme, la posture hégémonique des Mbo à Santchou tient premièrement à la conjonction de deux ressources mobilisables pour faire barrage aux Bamiléké de Fondonera et de Fombap : premièrement leur équation démographique largement supérieure à celle des Bamiléké et leur statut socioéconomique qui ne le cède à rien également à celui des Fondonera et Fombap et qui leur permettent de s'engager très activement dans la vie politique.

Certes, à en croire les Bamiléké de Fondonera et de Fombap, soutenus par une certaine littérature, les Mbo seraient devenus minoritaires sur leur terroir par le fait d'une immigration bamiléké amorcée au début des années 1930. Ainsi, sur une population totale évaluée en 1980 à 18.353 habitants, la répartition était de 43% des Mbo, 47% des Bamiléké et

10% d'autres allochtones (Engola Oyep 1991: 34-38 ; voir Dongmo 1981 ; Youana 1990 : 83-84). Mais si à la création de l'arrondissement, cette parité numérique était favorable aux Bamiléké, il ne peut échapper aujourd'hui à personne que les Mbo sont devenus largement majoritaires à Santchou. Cette prééminence démographique est attestée par les données électorales en l'absence de toute donnée ethnique sur le recensement démographique publié en 2010¹⁴. Cette équation démographique favorable est liée au fait qu'à la création du « district des Mbos » en 1960, les membres de l'ethnie durent quitter les chefferies bamiléké où ils étaient minoritaires pour venir peupler ce district qu'on leur avait donné. Voilà pourquoi ils s'implantèrent essentiellement dans la région de Santchou et dans ses environs, pour les mêmes raisons que celles qui expliquent leur origine (Dongmo 1981 : 177 ; Youana 1990 : 83). En outre, contrairement aux Tikar, les Mbo disposent d'une véritable classe politique, qualitativement et quantitativement : de nombreux lettrés et cadres administratifs apparentés au parti au pouvoir et qui n'éprouvent aucun complexe devant leurs concurrents bamiléké de Fondonera et de Fombap, bref des élites dopées par leur densité démographique et leur poids électoral conséquent, prompts à engager pour leur société, une action historique. Jean-François Bayart, Peter Geschiere et Francis Nyamnjoh ne nous ont-ils d'ailleurs pas prévenus?

« Le lien fort que la représentation de l'autochtonie entretient avec le processus plus général de formation de l'État apparaît clairement quand elle est portée par des cadres dotés d'une éducation occidentale supérieure : des fonctionnaires, des enseignants, des journalistes, des intellectuels, et singulièrement des historiens, ou encore des prêtres et des pasteurs. Sur ce plan, la correspondance entre la notion d'autochtonie et le nationalisme est évidente : on y retrouve la même composante petite-bourgeoise » - pour reprendre le mot des socialistes du XIXe siècle - en mal d'ascension sociale dans le giron de l'État. Par ailleurs, l'autochtonie donne souvent matière à politique publique, et elle tend désormais à se constitutionnaliser» (Bayart, Geschiere et Nyamnjoh 2001 : 181-182 ; voir Geschiere 2009) .

Deuxièmement, dans la perspective du conflit social, ce sont les partis politiques qui tranchent en dernière instance en procédant à une répartition des postes entre ces deux communautés proportionnellement au soutien qu'elles leur réservent dans les compétitions électorales. Et comme depuis la libéralisation politique les Mbo sont acquis à la cause du parti au pouvoir, soutien qui, à lui seul, avec ou sans vote des Fondonera et des Fombap,

assure au RDPC une victoire électorale, en retour, ce parti leur offre une position privilégiée et monopolistique dans les investitures aux compétitions électorales. Les structures locales d'investissement du RDPC ne sont-elles pas d'ailleurs contrôlées par la communauté mbo ? Dans ce mariage de raison, le parti gouvernemental exerce une fonction d'intégration de cette minorité, car, autrement dit, celle-ci ne serait représentée nulle part dans le département de la Menoua contrôlé par les Bamiléké. Donc l'esprit ici est consociationnel Mais dès lors que les Mbo accaparent tous les postes politiques dans une logique du *winner-take-all politics*, les Bamiléké de Fondonera et de Fombap se trouvent exclus et marginalisés. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver des Cassandres chez cette communauté prônant la fin de cette hégémonie.

L'on n'est proche là des « effets boomerangs des mécanismes consociatifs » du système politique nigérian dont parle Daniel C. Bach. Pour cet auteur, l'extension des compétences du pouvoir central au Nigeria a été parallèle à la mise en place, au nom du principe du « caractère fédéral », de mécanismes butoirs destinés à faire en sorte qu'« aucune prépondérance ne soit accordée à des personnes (...) originaires d'un petit nombre d'Etats, ou d'ethnies, ou d'autres groupes minoritaires, dans le gouvernement ou dans l'un de ses organes » ; mais à y voir de près, les clivages culturels, religieux et ethniques tendent à se renforcer sans que ce phénomène puisse être considéré comme un facteur de stabilisation des rapports intercommunautaires ni comme une garantie pour la paix civile¹⁵. Aussi, dans la perspective d'une véritable intégration nationale, de l'instauration d'une vie politique apaisée et de la consolidation de l'Etat de droit, il faudrait penser un jour au partage des postes politiques à Santchou suivant des paramètres qui ne seraient pas trop léonins, afin d'enrayer la défiance qui s'est installée entre ces deux groupes ethniques. N'oublions jamais que sous le parti unique, un Bamiléké de Fombap a été député pendant une législature malheureusement écourtée bien que le poste de maire restait la chasse-gardée des Mbo. Cette hypothèse de partage est de plus en plus expérimentée par les partis de l'opposition (SDF, RMDC, principalement), désarmés devant la machine RDPC et contraints de séduire l'électorat des deux groupes ethniques, selon une clé qui arrange les Bamiléké, c'est-à-dire notamment, le partage des postes de maire et de député entre les deux communautés ethniques à chaque législature, à condition qu'un jour, cette opposition puisse remporter une élection à Santchou. Comme l'a d'ailleurs reconnu un de nos informateurs mbo, il y a des situations qu'on ne peut contrôler éternellement. Chaque situation est réversible. « Ce

qui serait important dans l'avenir est qu'il ait des gens qui travaillent pour le développement de l'arrondissement de Santchou au-delà des clivages ethniques ».

Comment expliquer l'affaiblissement politique des Tikar? Il s'explique par leur équation démographique défavorable et leur déficit qualitatif et quantitatif de leadership. Ces deux lourds handicaps fragilisent leur assimilation par les partis politiques, l'UDC, le RDPC et le SDF notamment, dans leurs stratégies électoralistes. Dans la perspective de la mobilisation des ressources, avec l'avènement du barrage sur le fleuve de la Mapé qui a fait venir des milliers d'allogènes pour pêcher à Magba, les Tikar qui étaient déjà sous le joug démographique des Bamoun et des allogènes bamiléké et anglophones, sont aujourd'hui réduits à une proportion déficitaire de la population totale de l'arrondissement. Dans la perspective du conflit social, ce déséquilibre n'aurait véritablement pas affecté la position politique des Tikar, si ceux-ci n'étaient pas en luttes permanentes avec les Bamoun pour la recherche hégémonique locale. Dans cette rivalité, et à cause de leurs votes conséquents qui départagent les Tikar acquis à la cause du parti au pouvoir et les Bamoun, regroupés en majorité derrière le parti de l'UDC, Nordistes, Anglophones et Bamiléké se sont invités dans le partage des postes politiques à Magba pour occuper le poste de deuxième adjoint au maire. Sur le plan du statut socio-économique les Tikar ne disposent pas d'un grand homme et plus largement d'une véritable classe politique susceptible d'offrir un leadership alternatif ou une contre-hégémonie aux Bamoun. Ces lourds handicaps structurels ne sont pas sans conséquence sur l'intensité de la mobilisation pour le partage des postes politiques. Celle-ci reste moins forte chez les Tikar comparée aux Mbo de Santchou. Ces propos d'un informateur tikar, militant du RDPC, sonnent comme un aveu d'impuissance quand l'on sait que la quasi-totalité de l'électorat tikar est acquis à ce parti :

« La démocratie est venue nous affaiblir. Car, aujourd'hui, quand on parle de démocratie, on sous-entend que quelqu'un qui habite quelque part conquiert des postes politiques... Nous avons une faible capacité économique. Nous n'arrivons en outre pas à nous entendre sur notre représentativité lors de la confection des listes de candidatures et même lors du vote de l'exécutif communal ; pourtant, c'est nous-mêmes qui confectionnons les listes. Dans la liste RDPC en 1996, nous avons 12 Tikar ; 11 en 2002 et 9 en 2007... Ceux qui exigent d'être pris en compte sont les Yamba, Mousgoum, Arabes et Kotoko. De toutes les façons, par souci de gagner les élections, nous ne pouvons pas faire la part belle à nous Tikar ».

Ainsi donc, la faiblesse des ressources mobilisables chez la plupart des groupes ethniques minoritaires crée un sentiment d'infériorité qui peut freiner leur participation comme le soutient si bien Mancur Olsen (1978). C'est pourquoi la mobilisation doit être abordée en fonction de l'environnement socio-politique dans lequel s'inscrivent les groupes et les individus (Tilly 1978). Car, si on ne peut nier que la présence ou l'absence de ressources socio-économiques chez certains groupes et leur éventuelle mobilisation soit un facteur déterminant de l'action politique des minoritaires, il reste que cette action n'est possible que si les majoritaires acceptent ou sont contraints de délaier quelque peu leurs prérogatives et d'accorder aux minoritaires un accès aux lieux du pouvoir (Arcand 2003 : 23-25). Néanmoins, contrairement à Santchou où les Mbo raflent pour eux seuls toute la mise, à Magba, même si le poste de maire est contrôlé depuis la restauration du multipartisme par les Bamoun, celui de député reste l'apanage des Tikar. Démocratie de partage oblige et apaise ainsi le climat sociopolitique local!

Conclusion

Dans tout Etat, et pas seulement en Afrique, l'enjeu central de la compétition politique reste « le partage du gâteau national ». La différence avec les systèmes politiques occidentaux, c'est qu'en raison de la patrimonialisation de l'Etat africain, la compétition pour les ressources est beaucoup plus immédiate et directe (Médard 1991 : 93). Dans le cas de la représentation politique des minorités ethniques au Cameroun, il n'a échappé à personne que la politique dite d'« équilibre régional » est plutôt favorable aux groupes ethniques dominants, à l'Ouest, principalement les Bamiléké et accessoirement, les Bamoun. Contre cette marginalisation des minorités ethniques, le nouveau cadre juridico-institutionnel (la constitution de 1996) est venu ouvrir à ces groupes de fenêtres d'opportunités par l'affirmation de l'autochtonie et des droits des minorités. Mais par effets boomerangs, ce nouveau contexte de multipartisme et de démocratisation a plutôt produit des conséquences divergentes sur la position des minorités ethniques: certes, il a permis à certaines minorités comme les Mbo de Santchou d'accroître leur pouvoir politique local en termes de postes politiques, mais dans bien d'autres cas comme chez les Tikar de Magba, l'on a vu des minorités perdre certains de leurs privilèges du parti unique. Dans d'autres circonstances encore, le prétexte pris pour protéger les minorités a plutôt exacerbé les clivages identitaires ; ainsi en est-il à Santchou où parallèlement au renforcement de la position des

Mbo, est née une « nouvelle minorité » constituée des Bamiléké des groupements Fombap et Fondonera, l'autre composante autochtone de cet arrondissement. Ce tableau sans fard met ainsi en lumière les limites de la représentation politique assise sur le dogmatisme du principe majoritaire dans les sociétés plures.

Certes, dans les sociétés plures, c'est-à-dire celles dont « les membres sont divisés en catégories ou groupes en fonction de facteurs tels que la langue, la race, l'appartenance ethnique, la communauté de départ ou d'origine, la religion, les institutions sociales spécifiques ou la culture » (Smith 1985 : 207), la démocratie est généralement présente sous une forme consensuelle ou consociationnelle (Lijphart 1984 : 21-25 ; Lijphart 1987). Dans ces conditions, la loi de la majorité est non seulement antidémocratique, mais aussi dangereuse, parce que les minorités auxquelles l'accès au pouvoir est constamment dénié, se sentiront exclues, victimes de discrimination et cesseront de manifester leur allégeance au régime » (Lijphart, 1984 : 22-23). La démocratie consensuelle ou « démocratie de concordance » vise à atténuer les effets de la loi de la majorité dans les sociétés plures en consacrant la « politique des coalitions » aux dépens de la « politique de la somme nulle », le principe de la proportionnalité, la protection des minorités et autres décentralisation ou fédéralisme (Lijphart 1984 : 33-36 ; Lijphart 1987). Autrement dit, l'enjeu de la démocratie dans les sociétés plures peut s'interpréter à la fois sous la figure de la « sociation », c'est-à-dire selon Max Weber « une relation sociale ... qui... se fonde sur un compromis d'intérêts... ou sur une coordination d'intérêts » et sous celle de la « communalisation », c'est-à-dire selon le même auteur « une relation sociale ... qui... se fonde ... sur le sentiment subjectif des participants d'appartenir à une même communauté » Weber (1995 : 78). Mais généralement, la littérature ne retient que la dimension sociative (Lijphart, 1987) de la démocratie dans les sociétés plures. Or, on peut légitimement penser que la recherche du compromis d'intérêts entre segments de la société va de pair avec la construction sociopolitique du sentiment d'appartenance à une communauté ; communauté à inventer ou à sauvegarder à travers la recherche du compromis : la démocratie dans les sociétés plures est à la fois sociative et communalisante. Il s'agit de protéger et de coordonner divers intérêts segmentaires dans le cadre d'une communauté politique en voie ou en espoir de formation/de sauvegarde. La démocratie suivant cette perspective, n'est viable qu'en tant que démocratie de partage du pouvoir (Sindjoun 2000 : 20-21). Pour toutes ces raisons, il est désormais utile d'avoir par rapport à la question des minorités et plus largement des groupes ethniques, une vision plus

extensible et horizontale de la société ; celle-ci s'oppose à la vision verticale qui a jusqu'ici commandé le concept de l'Etat-nation. Pour reprendre Samia Slimane, les Etats africains répètent à l'envie que l'ethnicité, souvent exploitée, politisée et manipulée, est à l'origine des conflits en Afrique. Ces Etats ne parviendront pourtant pas à atteindre l'objectif d'assurer la stabilité et une paix durable en Afrique s'ils n'intègrent pas les droits des minorités dans leur agenda politique, social, culturel, et en matière de développement, avec le but d'assurer la préservation de ce qui fait la particularité du groupe, et l'équilibre des intérêts des différents groupes (Slimane 2003 : 39).

¹ - Pour rappel, l'Ouest une région où se cristallisent deux groupes ethniques dominants: les Bamiléké et les Bamoun. Les Bamiléké sont regroupés en sept départements (Bamboutos, Haut-Nkam, Hauts-Plateaux, Koung-Khi, Menoua, Mifi et Ndé) et en une centaine de chefferies. Le royaume bamoun quant à lui garde les mêmes frontières que le département du Noun et couvre une superficie de 7.687 km², soit les 55,35% de celle de la région de l'Ouest. Il compte neuf arrondissements (Bangourain, Kouoptamo, Koutaba, Foumban, Foubot, Malantouen, Njimom, Magba et Massangam), 14 chefferies de groupements (2^e degré) et 153 chefferies de village. Seule une chefferie ressortit du 1^{er} degré, le royaume bamoun avec comme chef, le sultan-roi. Pendant longtemps, de 1960 à 1981, c'est le terme « département bamoun » qui désignait ladite aire où on retrouve d'autres peuples, notamment les Tikar, les Mbororo et les Pouakam. C'est le décret n° 81/522 du 11 décembre 1981 qui impose une nouvelle appellation, « département du Noun », du nom du fleuve Noun. Mais à part ces deux groupes dominants, cette région regorge de sept minorités ethniques que l'on peut regrouper en deux catégories: la première catégorie est formée d'ethnies anciennement établies et installées en pays bamiléké: les Mbo, les Batountou (des Banen), Bakoua, Diboum (des Yabassi) et en pays bamoun: les Tikar; la deuxième est formée de groupes dont l'arrivée est postérieure à celle des Européens: les Pouakam en pays bamoun et les pasteurs mbororo semi-sédentarisés qu'on retrouve de part et d'autre des plateaux bamoun et bamiléké.

² - Avec le processus actuel de décentralisation, les provinces ont été érigées en régions en 2008.

³ - Cette conception de l'unité nationale était aussi sous-tendue sous le règne du président Ahidjo par une politique de discrimination en faveur de sa région natale du Nord-Cameroun, dite avec raison « sous-scolarisée » afin de désamorcer les déséquilibres initiaux entre le Nord et le Sud. En vérité, Ahidjo voulut aller le plus vite possible. Il comprit qu'il faudrait recourir à des artifices pour obtenir les résultats rapides. Il n'hésita pas à tricher. Il savait bien qu'originaire de la région la plus attardée tant sur le plan économique que sur celui de l'instruction, il serait accusé de favoriser son fief. Il assumait l'opprobre, écrit le journaliste Philippe Gaillard (1994 : 19). Cette discrimination se manifestait par des traitements différenciés des citoyens camerounais en matière de recrutement aux emplois de la fonction publique, de la police, de l'armée. Concrètement, une différence tranchée était observée entre les candidats des « départements sous-scolarisés » et ceux des autres départements. Les premiers cités étaient recrutés dans la liste « A » avec des diplômes d'un niveau inférieur à ceux des autres candidats postulant pour le même emploi. Au niveau de l'enseignement, les épreuves d'évaluation différaient en même temps que la période d'examen (voir Yvette Monga 2000 : 725 ; L'éopold Donfack Sokeng 2001 : 77 et ss ; Philippe Gaillard 1994 : 19-20 ; Valentin Ndi Mbarga 1993 : 18).

⁴ - Paul Biya 1988: 6.

⁵ - Avec le temps et dans les faits, ce mécanisme s'est subverti pour devenir un véritable vœu pieux, à considérer l'hégémonie politico-administrative des *Beti*, conglomérat ethnique auquel appartient le président Biya.

⁶ - Nous donnons à l'expression d' « inclusion sociale » le sens que lui assigne M. J. Balogun:

« By social inclusiveness is meant creating and sustaining conditions making it possible for the various strata of society (ethnic minorities, women, the physically handicapped, rural dwellers, competing religious and sectarian orders, the weakest and poorest sections of society, as well as victims of erstwhile social exclusion practices) to be represented in a formal organization. This contrasts with an arrangement

in which “merit” holds sway. It also highlights the dilemma facing the modern public sector manager. Merit, howsoever defined, has to do with the quest for excellence, while social inclusiveness – particularly, when interpreted as “quota representation” – leans towards compromise, inter group bargaining, and, possibly, mediocrity. To be guided by merit is to be able to anticipate, or at least, respond to, market forces. To bend towards social inclusiveness is to seek to promote the cause of social justice even if this means going against the grain of efficiency and “rational” resource allocation (Balogun 2001:1-2) ».

⁷ - Cf. La commission communale de campagne du RDPC de Santchou lors des législatives et municipales de 2007. Source : Le journal *L’Action* no 594 du 6 juillet 2007.

⁸ - Source: Le journal *L’Action* no 594 du 6 juillet 2007.

⁹ - Sur ces marches dites « sawa » de 1996, lire Yacouba Moluh 2001 : 153 -164 ; Peter. Geschiere et Francis. B. Nyamnjoh 2000 : 423-452 ; Ernest- M. Mbonda 2001 ; Fred Eboko 1999 : 116-117.

¹⁰ - Cyprian Fisiy et Peter Geschiere, « Sorcellerie et acculturation: variations régionales » in Peter Geschiere et Piet Konings 1993 : 99-129 ; Lire aussi Peter Geschiere 1993 : 151-175.

¹¹ - Source: Enquêtes et Procès verbal de la réunion du conseil municipal des Mbo tenu en séance ordinaire du 4 décembre 1970 ; Procès verbal de la réunion du conseil municipal des Mbo tenu en séance ordinaire du 4 décembre 1970 ; Procès verbal de la réunion du conseil municipal de la Commune rurale des Mbo du 17 avril 1990 ; - Procès verbal de la réunion du conseil municipal de la Commune rurale de Santchou du 27 avril 1990.

¹² - Nous avons vu qu’en 1997, le poste de député n’avait échappé à Mila Assouté, le chef supérieur des Mbo, qu’à cause de sa position quelque peu marginale sur la liste du RDPC, ce parti n’ayant pu remporter que deux sièges sur les cinq en compétition ; la seule satisfaction pour les Mbo est que le candidat de Santchou était un membre de leur communauté, tout comme en 1992 dans les rangs de l’UNDP.

¹³ - Nous empruntons l’expression « d’assimilation structurelle » à Peter M. Leslie, à la suite de bien d’autres auteurs :

« The duality of goal just alluded may be more accurately described by distinguishing between what have been termed ‘structural assimilation’ and ‘behavioural assimilation’. ‘Structural assimilation’ has been used by Frank Vallee and others, and as taken by John Porter, refers to the proportional distribution of an ethnic or immigrant group in the institutional structure and the civic life of the host society. A group which is structurally assimilated is one which ethnicity does not constitute a barrier to the social mobility of its members. ‘Behavioural assimilation’, on the other hand, refers to the minority’s absorption of the cultural patterns of the majority» (Leslie 1969: 422).

¹⁴ - Par exemple, à la présidentielle de 1997, le nombre d’inscrits dans le groupement Sanzo était 7288 contre 2086 et 881 pour Fondonera et Fombap. Source : Rapport de l’élection présidentielle du 12 octobre 1997 à Santchou du sous-préfet de Santchou, p2 ; Archives de la sous-préfecture de Santchou. C’est grâce à cette parité démographique favorable entre autres facteurs, que depuis le retour au multipartisme, les Mbo se sont arrogés de l’essentiel des postes politiques locaux de Santchou. Cette ressource électorale ne laisse nullement indifférente les partis politiques dans leur assimilation structurelle des groupes ethniques, mus ainsi par leurs stratégies électoralistes, notamment le RDPC (Rassemblement démocratique du peuple camerounais), parti au pouvoir, auquel sont apparentés les Mbo.

¹⁵ - Daniel C. Bach 1991: 117-140.

Références bibliographiques

- Arcand (Sébastien), 2003, *Les minorités ethniques et l'État québécois : participation et représentations sociales des associations de groupes ethniques minoritaires lors de commissions parlementaires, 1974-2000*, Thèse de doctorat en sociologie, Département de sociologie Université de Montréal.
- Amselle (Jean-Loup) et M'Bokolo (Elikia), 1985, *Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et nation en Afrique*, Paris, La Découverte.
- Bach (Daniel C.), « Fédéralisme et modèle consociatif : l'expérience nigériane » in Médard (Jean-François) (études réunies et présentées par), 1991, *Etats d'Afrique noire. Formation, mécanismes, crise*, Paris, Karthala, pp. 117-140 ;
- Balogun (M. J.), 3 - 4 May 2001, *Diversity Issues Facing the Public Service in Sub-Saharan Africa*, papier présenté à United Nations Expert Group Meeting on Managing Diversity in the Civil Service, United Nations Headquarters, New York.
- Barbier (Claude), 1981, « Les groupes ethniques et les langues » in *L'Encyclopédie de la République unie du Cameroun*, Douala, NEA, p. 239-260.
- Bayart (Jean-François), Geschiere (Peter) et Nyamnjoh (Francis. B.), janvier 2001, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique » in *Critique internationale* n°10, p. 177-194.
- Bayart (Jean-François), *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985, 2^e édition.
- Black (Jérôme) et Lakhani (Aleen), 1997, « Ethnoacial Diversity in the House of Commons : An Analysis of Numerical Representation in the 35th Parliament » in *Canadian Ethnic Studies*, vol. XXIX, no 1: 1-21.
- Champaud (Jacques), 1983, *Villes et campagnes du Cameroun*, Paris, Orstom, Collection MEMOIRES n° 98.
- Daloz (Jean Pascal) (dir), 1999, *Le (non-)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Bordeaux, CEAN.
- Diamond (Larry) et Morlino (Leonardo) (Edited by), 2005, *Assessing the Quality of Democracy*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- Donfack Sonkeng (Léopold), 2001, *Le droit des minorités et des peuples autochtones*, Thèse non publiée pour le doctorat en Droit, Université de Nantes.

-
- Dongmo (Jean Louis), juin 1971, *L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké (Ouest- Cameroun)*, Thèse non publiée pour le doctorat de 3^e cycle en géographie, vol 1, UER Géographie et Aménagement spatial, Université de Lille I.
- Eboko (Fred), 1999, « Les élites politiques au Cameroun. Le renouvellement sans renouveau ? in Daloz (Jean-Pascal) (dir), *Le (non-) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Talence, CEAN, p. 99-133.
- Engola Oyep, 1991, *L'insertion de la riziculture dans la plaine des Mbo*, Yaoundé, ISH, Centre des recherches économiques et démographiques.
- Fay (Claude), 11-13 novembre 2002, *Pouvoirs sur les hommes, pouvoirs sur les biens, pouvoirs communaux : re-modélisations symétriques et concurrentes*, communication au colloque international « Pouvoirs et décentralisations en Europe et en Afrique. Autour de l'expérience malienne », Bamako, Hôtel Mandé.
- Gabriel (Jürg Martin), 1999, "Cameroon's neopatrimonial Dilemma" in *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 17, no 2, p. 173- 196.
- Gaillard (Phillipe), 1994, *Ahmadou Ahidjo. Patriote et despote, bâtisseur de l'Etat camerounais*, Paris, Jeune- Afrique livres.
- Geschiere (Peter), 2009, *The Perils of belonging. Autochthony, Citizenship, and Exclusion in Africa and Europe*, Chicago and London, The University of Chicago Press.
- Geschiere (Peter), 2006, "Autochthony and the Crisis of Citizenship" in *African Studies Review*, vol. 49, n° 2, p. 1-7.
- Geschiere (Peter), 2004, "Autochthony and Citizenship: New Modes in the Struggle over Belonging and Exclusion in Africa" in *Quest*, vol. 18, nos 1/2, p. 9-23.
- Geschiere (Peter) and Nyamnjoh (Francis), 2000, "Capitalism and Autochthony: The Seesaw of Mobility and Belonging" in *Public Culture* 12(2), p. 423-452.
- Geschiere (Peter) et Konings (Piet), 1993, *Itinéraires d'accumulation au Cameroun. Pathways to Accumulation in Cameroon*, Paris, ASC/Karthala.
- Hazoume (Guy-Landry), 1986, *Idéologies tribalistes et nation en Afrique : le cas dahoméen*, Paris, L'Harmattan.
- Huntington (Samuel P.), 1993, *The Third Wave. Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press.
- Kalulambi Pongo (Martin), *Démocratie et développement durable en Afrique francophone : éléments pour un débat.* <http://www.francophonie->

-
- durable.org/documents/colloque-ouaga-a5-kalulambi.pdf. Consulté le 5 mai 2008.
- Leslie (Peter M.), 1969, "The Role of Political Parties in Promoting the Interests of Ethnic Minorities" in *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, Vol. 2, N° 4, p. 419-433.
- Lipe (Yacouba), 1998, *Magba : l'histoire et les hommes*, Magba, Collection GIBAM.
- Lijphart (Arendt), 1984, *Democracies: Pattern of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-One Countries*, New Haven: Yale University Press.
- Lijphart (Arendt), 1987, *Democracy in Plural Societies*, New Haven, Yale University Press.
- Lijphart (Arendt), 1991, « Théorie et pratique de la loi de la majorité : la ténacité d'un paradigme imparfait » in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, no 129, pp. 515 - 526
- Manga Kuoh, 1996, *Cameroun : un nouveau départ*, Paris, L'Harmattan
- Mayer (Nonna) et Perrineau (Pascal), 1992, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin.
- Mbonda (Ernest-Marie), *La « justice ethnique » comme fondement de la paix dans les sociétés pluriethniques. Le cas de l'Afrique.*
http://classiques.uqac.ca/contemporains/mbonda_ernest_marie/justice_ethnique/justice_ethnique.pdf. Consulté le 20 mars 2007
- Médard (Jean-François), 1991b , « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire » in *Politique Africaine* no 43, p. 92-104.
- Moluh (Yacouba), 2001, « Cosmopolitisme et démocratie urbaine : essai d'explication des comportements politiques post municipales du 21 janvier 1996 à Douala » in *Revue africaine d'études politiques et stratégiques*, Université de Yaoundé II, p. 153-164.
- Monga (Yvette), 2000, « 'Au Village'! Space, Culture, and Politics in Cameroon » in *Cahiers d'Études Africaines*, n°. 40 (160), p. 723-749.
- Mouangué Kobilá (James), 2009, *La protection des minorités et des peuples autochtones au Cameroun. Entre reconnaissance interne contrastée et consécration universelle réaffirmée*, Chennevières sur Marne, Dianoia.
- Ndi Mbarga (Valentin), *Ruptures et continuités au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1993.

Ngayap (Pierre-Flambeau), 1983, *Cameroun. Qui gouverne ? De Ahidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*, Paris, L'Harmattan.

Nyamnjoh (Francis. B), 1999, "Cameroon: a Country United by Ethnic Ambition and Difference" in *African affairs* 98 (390), p.101-118.

Olson (Mancur), 1978, *Logique de l'action collective*, Paris, PUF.

Olukoshi (Adebayo O.) and Lasko (Liisa) (Edited by), 1996, *Challenges to the Nation-state in Africa*, Upssala, Nordiska Afrikainstitutet in Cooperation with Institute of Development Studies, University of Helsinki.

Osaghae (Eghosa E.), 1995, "The Study of Political Transitions in Africa" in *African Review of Political Economy*, 64, vol 22, p. 183-197.

Rehfeld (Andrew), 2006, «Towards a General Theory of Political Representation » in *The Journal of Politics*, vol. 68, no 1, pp. 1-21.

Roy (Jean-Louis) et Labrie (Normand), 1996, « L'éducation des minorités dans la francophonie: Une entrevue avec Jean-Louis Roy par Normand Labrie » in *International Review of Education / Internationale Zeitschrift für Erziehungswissenschaft / Revue Internationale de l'Education*, Vol. 42, N°. 4, The Education of Minorities, p. 381-383.

Sindjoun (Luc), 2000, « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales », in CEAN, *L'Afrique politique 2000*, Paris, Karthala et Cean : 19-40.

Slimane (Samia), 2003, "Reconnaître l'Existence des Minorités en Afrique" in *Minority Right Group International*, p. 1-40.

Smith (M. G.), 1985, « Pluralisme, violence et l'Etat moderne : une typologie » in Kazancigil (Ali), *L'Etat au pluriel*, Paris, ECONOMICA, pp. 207- 228

Sumpf (Joseph) et Hugues (Michel), 1973, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse.

Thomas-Woolley (Barbara) et Keller (Edmond J.), Sep. 1994, "Majority Rule and Minority Rights: American Federalism and African Experience" in *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 32, No 3, p. 411-427.

Tilly (Charles), 1978, *From Mobilisation to Revolution*, Massachusett, Addison-Wesley.